

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi

Pôle Entreprises,  
Emploi, et Economie

Service du Fonds  
social européen

NOTE

à l'attention de  
**Mesdames et Messieurs les responsables des  
organismes intermédiaires (OI) gestionnaires de  
subventions globales du programme opérationnel  
(PO) FSE 2007-2013 « Compétitivité régionale et  
emploi » en Île-de-France**

Affaire suivie par : Fabrice VOISIN  
Courriel : [fabrice.voisin@direccte.gouv.fr](mailto:fabrice.voisin@direccte.gouv.fr)  
Téléphone : 01.70.96.14.35  
Télécopie : 01.70.96.18.86

Réf. : DR/ **1184**  
PJ : Modèle type de rapport annuel d'exécution 2011  
Annexe « 100 projets FSE pour 2011 »

Date : **05 DEC. 2011**

**Objet :** PO FSE 2007/2013 - Mise en œuvre du rapport annuel d'exécution 2011 (RAE) et modalités d'accès au logiciel VIZIAPROG FSE

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur la mise en œuvre des fonds structurels, la DGEFP, exerçant les fonctions d'autorité de gestion du P.O national « compétitivité régionale et emploi », est tenue de saisir dans le système de suivi communautaire SFC, avant le 30 juin de chaque année un rapport d'exécution relatif à la période N-1.

La présente note a pour objet de faire le point sur la préparation du rapport annuel d'exécution (RAE) 2011 en Ile-de-France.

Vous trouverez, en pièce jointe, le modèle type de rapport annuel à renseigner, conforme aux dispositions réglementaires, qui vient d'être communiqué par la DGEFP. Il convient de rappeler que les données à commenter sont désormais issues des bilans d'exécution ayant fait l'objet d'un contrôle de service fait (CSF) entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2011, et ceci quelle que soit l'année d'exécution des actions.

Le mode opératoire est identique à celui du rapport 2010 mais son contenu a été allégé. Ainsi, l'analyse par axe du programme a été supprimée. Il convient désormais de faire une analyse globale des données pour l'ensemble du programme ainsi que pour les actions relatives à l'assistance technique, à la communication et à publicité du FSE.

La date d'arrêt des données prises en compte pour le RAE 2011 est fixée au 31 janvier 2012. J'appelle votre attention sur la nécessité de mettre à jour les saisies dans Presage et dans l'interface DID2 avant cette date. Les éléments relatifs au RAE 2011 seront disponibles, à partir de cette date, sous forme de tableaux pré-remplis dans l'outil VIZIAPROG FSE.

La DIRECCTE d'Ile-de-France ne vous communiquera plus ces tableaux comme cela était le cas par le passé. En effet, la DGEFP a désormais ouvert la plate-forme VIZIAPROG à l'ensemble des organismes intermédiaires, à compter du 14 novembre 2011, afin de renforcer les échanges entre tous les acteurs du dispositif d'évaluation. De ce fait, chacun de vos organismes pourra bénéficier d'un retour d'information partagé utile au pilotage et à l'évaluation.

Pour obtenir une habilitation d'accès, vous devez vous connecter par internet à l'adresse suivante : <https://oi.suivifsenational.fr> et remplir le formulaire de demande accessible depuis la page d'accueil. Une fois validé par la DGEFP, les codes d'accès vous seront communiqués directement par courriel. Un manuel d'utilisation est disponible dans l'outil.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur deux éléments importants concernant la rédaction du prochain RAE. Vous devez veiller tout d'abord à commenter les valeurs atteintes par chacun des 19 objectifs de résultat vous concernant plus particulièrement, à partir du tableau des indicateurs de résultats disponible dans VIZIAPROG. En ce qui concerne plus particulièrement le tableau D2 des sorties de dispositif, il vous est demandé, cette année, d'améliorer autant que possible l'analyse des sorties non identifiées : « autres sorties positives » et « autres sorties ». A titre d'exemple, ces deux catégories représentaient 73% du total des sorties de dispositif pour l'Ile-de-France en 2010. Il y a donc un axe de progrès réel à réaliser dans le prochain RAE sur ce thème. Il a été convenu, lors de la réunion sur l'évaluation du 9 novembre dernier de faire un tableau de synthèse régional sur les différentes typologies regroupant la catégorie « autres sorties positives ». Pour ce faire, vous devrez quantifier dans votre rapport (point 1.2 « situation des participants à l'issue des opérations ») ces typologies de public (ex : 200 chefs d'entreprises accompagnés, 100 personnes suivies en formation non qualifiante, etc....).

Par ailleurs, il a été décidé pour le rapport national à venir de confectionner une annexe intitulée « 100 projets FSE pour 2011 ». Le prestataire mandaté à cet effet par la DGEFP devra présélectionner 4 à 6 projets significatifs de l'action du FSE au plan régional. Vous trouverez en annexe la fiche type à renseigner et à transmettre à la DIRECCTE (accompagnée de tout document utile : parties qualitatives de la demande de subvention, indicateurs et partie qualitative du bilan, fiche de synthèse, plaquette de présentation, etc...) avant le **5 janvier 2012**.

Pour votre information, le RAE régional, synthèse des RAE de tous les OI franciliens et des données relatives aux opérations gérées directement par les services de l'Etat, devra être transmis à la DGEFP pour le 9 avril 2012 au plus tard. Pour ce faire, vous devrez transmettre votre rapport au service du FSE de la DIRECCTE au plus tard **le vendredi 2 mars 2012, délai de rigueur**, en version papier et version numérique ([fabrice.voisin@direccte.gouv.fr](mailto:fabrice.voisin@direccte.gouv.fr); [maguy.quinol@direccte.gouv.fr](mailto:maguy.quinol@direccte.gouv.fr)).

Le directeur régional

Laurent VILBOEUF